

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nº 2022.98

Nombre de membres:

Afférents au Conseil Municipal 29 En exercice 29

Qui ont pris part à la délibération 24 Pour :

Contre: 0

24

Abstention

Date de la convocation : 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

<u>Pouvoir(s)</u>: Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Fabrice IGOUNET, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s): Mme Véronique FABREGAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (FNACA ET NORD EN VIE)

Exposé:

Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations FNACA et Nord En Vie étant complets, le Conseil municipal peut délibérer sur leur attribution.

Décision:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7, Vu l'avis favorable du bureau municipal du 24 mai 2022 (FNACA) Vu l'avis favorable du bureau municipal du 5 juillet 2022 (Nord Envie) Entendu les exposés de M. ANDRE, Maire et de Mme FABREGAS, Adjointe au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1: d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Social

• FNACA:

500 euros

Environnement-cadre de vie

• Nord En Vie:

200 euros

Article 2 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Gérard ANDRE

Le Maire